



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 11 janvier 2021, à 19 h 30** en visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Claudia Latulippe, est absente.

La secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Brière est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 20 h 12.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 11 janvier 2021.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 11 janvier 2021
3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 7 décembre 2020, des deux (2) séances extraordinaires du 14 décembre 2020.
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Modification - Services juridiques pour l'année 2021
9. Législation
 - 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 401-2021, « taxation et tarification municipale pour l'année 2021 et les conditions de perception abrogeant les règlements numéro 401-2020 et 401-1-2020 »
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
Séance à huis clos
11. Levée de l'assemblée

2021-01-001



No de résolution
ou annotation

Prochaine séance ordinaire à huis clos

Lundi 1^{er} février 2021, à 19 h 30 en visio-conférence, conformément aux exigences gouvernementales.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 7 décembre 2020, des deux (2) séances extraordinaires du 14 décembre 2020

2021-01-002

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance régulière du 7 décembre 2020, des deux (2) séances extraordinaires du 14 décembre 2020, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)

Des questions ont été amenées concernant :

- Est-ce que les ordinateurs tablettes achetés pour l'usage exclusif des élus sont toujours entre les mains de ces élus ?
- Est-ce que les cinq échangeurs d'air échangent la chaleur autant que l'air ?
- Pourquoi est-ce qu'on a acheté un filet pour séparer la patinoire en deux si on ne va pas l'installer ?
- Pourquoi est-ce que le Conseil a acheté des ordinateurs récemment avec l'objectif de tenir des visioconférences sont toujours dans leurs boîtes ou autrement inactifs ?
- Combien est-ce que la mise en demeure la plus récente envoyée à M. Cork a coûté les contribuables de Bury à ce jour ?
- Est-ce que le préposé à la patinoire sera payé pour rester chez lui ?
- Selon les informations fournies par le Conseil lors d'une séance extraordinaire récente, quelque fonctionnaire a décidé de rejeter la volonté de la majorité des élus afin d'inclure un compte budgétaire pour l'achat d'un tracteur John Deere. Laquelle est la fonctionnaire fautive ?
- Pourquoi est-ce que Bury est un partenaire de la RICEMM ?
- Connaissez-vous l'alinéa 149 du Code municipal ? Les séances sont publiques et les délibérations doivent y être faites à haute et intelligible voix.
- Est-ce qu'il y a une raison intelligente derrière la décision du Conseil à ne plus les rendre disponibles avec les procès-verbaux ?
- Actuellement le passage à piétons près de l'école mène à un trottoir couvert de neige. Pourquoi est-ce que le Conseil encourage les piétons à marcher dans la rue ?

5. Dépôt de la correspondance du mois

La secrétaire-trésorière adjointe fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).



No de résolution
ou annotation

- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Administration**
 - 7.2 Sécurité publique**
 - 7.3 Travaux publics**
 - 7.4 Urbanisme et Environnement**
 - 7.5 Loisirs, sport et culture**

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 162 941.55 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 12-2020 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Modification - Services juridiques pour l'année 2021

ATTENDU QU'IL y a lieu d'annuler la résolution 2020-12-183 – services juridiques pour l'année 2021, afin d'apporter des précisions ;

EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury accepte l'offre du cabinet Cain Lamarre.

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 401-2021, « taxation et tarification municipale pour l'année 2021 et les conditions de perception abrogeant les règlements numéro 401-2020 et 401-1-2020 »

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 401-2021, « taxation et tarification municipale pour l'année 2021 et les conditions de perception abrogeant les règlements 401-

2021-01-003

2021-01-004



No de résolution
ou annotation

2021-01-005

2020 et 401-1-2020 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

10. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 32.

La prochaine séance régulière à huis clos du Conseil se tiendra le lundi, 1 février 2021, à 19 h 30, en visioconférence.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions : 2021-01-003.

Signé ce 12 janvier 2021

Louise Brière
Secrétaire-trésorière adjointe

Walter Dougherty
Maire